

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 1^{er} avril 2019

OBJET :

REMUNERATION DES
HEURES D'AIDE AUX
DEVOIRS EFFECTUEES PAR
DES ENSEIGNANTS DANS
LE CADRE DES ACTIVITES
PERISCOLAIRES

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

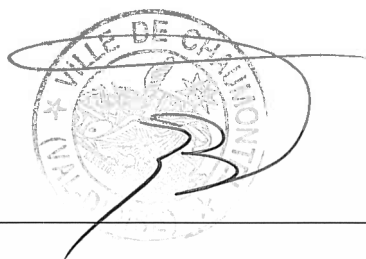
Présents : 15

Votants : 19

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte-rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 15 avril 2019

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2019/248

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Eric CASSERON, Madame Aude POIREE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Madame Pascale BAQUEVILLE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

EXCUSÉ(S) : Madame Martine GUENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

ABSENT(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Le Maire rappelle au Conseil Municipal ;

Pour assurer le fonctionnement du service mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune fait appel, notamment, à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants qui sont rémunérés dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires. Les communes ont, en effet la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. Ces personnels sont chargés d'assurer les tâches d'aide aux devoirs.

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

La réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 et le bulletin officiel du Ministère de l'Education nationale du 02 mars 2017, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

Conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire est soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS et RAFFP.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de ces intervenants et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

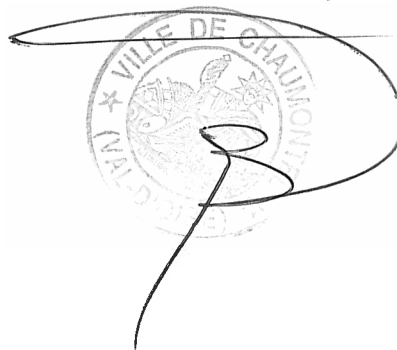
Le Conseil municipal.
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité :

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à recruter 3 fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches d'aide aux devoirs pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
- le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 1 heures et demi par jour d'école et par enseignant,
- les intervenants sont rémunérés sur la base d'une indemnité horaire fixée à 22,34 € brut, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire "étude surveillée" du barème fixé par le bulletin officiel précité du 02 mars 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the 'VILLE DE CHAUMONT' (Municipality of Chaumont). The seal features a central emblem with a crown and two lions, surrounded by the text 'VILLE DE CHAUMONT' and 'VAL D'AISNE'. A large, stylized signature is written over the seal.